

# LA LETTRE DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES EN PAYS DE LA LOIRE

juin 2026

E-bruit n°5



## LE CHIFFRE : 10 000€

La Métropole européenne de Lille (59) a été condamnée à verser 10 000€ à des riverains au titre du **trouble de jouissance de leur bien** subi de 2014 à février 2023 en raison du niveau de **nuisances acoustiques** engendrées par le **trafic routier** sur la rocade nord-ouest.

[Tribunal administratif de Lille, 6ème chambre, 1er octobre 2025, n° 2300136](#)

## ACTUALITÉS

La 10<sup>ème</sup> édition des Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore aura lieu à l'**Institut d'acoustique du Mans** (72) du 23 au 25 novembre 2026. La manifestation, co-organisée par le CidB et l'Institut d'Acoustique - Graduate School, Le Mans, a pour objectif de réunir les acteurs intervenant dans les domaines de la gestion du bruit et de la qualité de l'environnement sonore pour faire le bilan des recherches et des politiques menées dans ce secteur et élaborer des pistes pour l'avenir.

Le thème des Assises 2026 est « Innovons dans notre monde en mutation(s) ».

[Site internet des assises](#)



## LES POLITIQUES PUBLIQUES DU BRUIT ÉVALUÉES

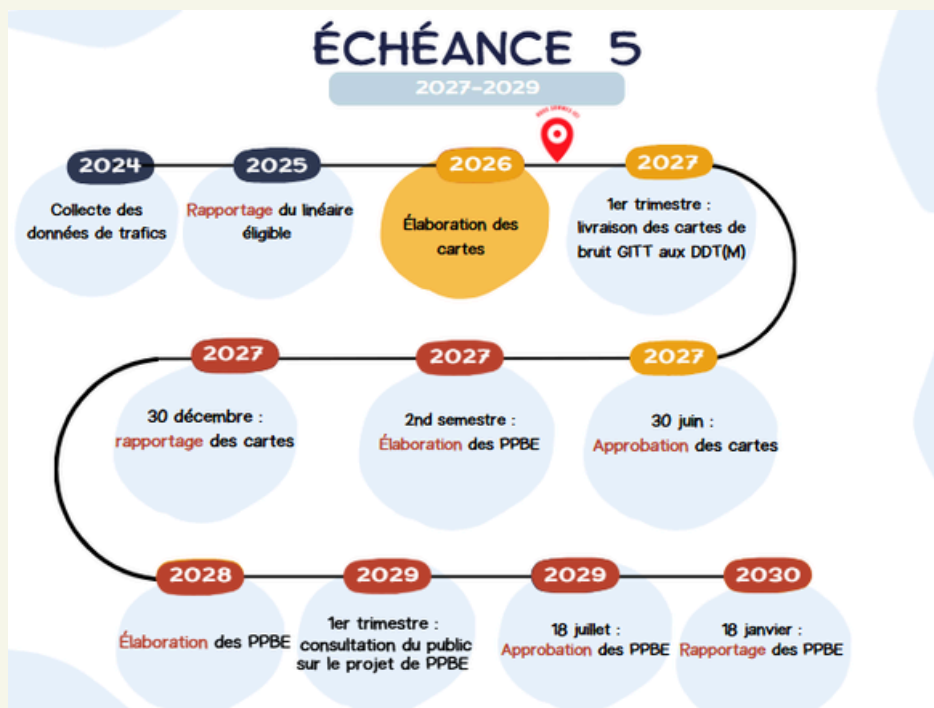
La députée de Côte d'Or, Catherine Hervieu, a mené une mission d'évaluation sur les « politiques publiques de santé environnementale » : les pesticides, les PFAS, les particules et...le bruit. 5 recommandations y sont formulées contre le bruit :

- Intégrer au sein de la future stratégie nationale santé-environnement des **objectifs quantifiés de réduction du bruit**, assortis d'actions précises, et **garantir l'élaboration effective des cartes de bruit et des PPBE en accompagnant les acteurs chargés de leur élaboration** (recommandation n°31) ;
- Lancer une **mission sur le développement du self-data pour développer des capteurs de bruit citoyens**, avec des outils homologués, afin d'en faire un axe de la future stratégie nationale santé-environnement (recommandation n°48) ;
- **Rationaliser les outils de signalement** pour les citoyens à l'appui d'une approche « utilisateur » (recommandation n°81) ;
- **Intégrer la santé environnementale dans les référentiels de compétences et les enseignements obligatoires des formations aux métiers de l'urbanisme, de l'architecture, de l'ingénierie, de l'environnement**, etc. (recommandation n°82) ;
- **Développer les dispositifs participatifs**, en particulier pour la collecte de données sur le bruit (recommandation n°83).

[Rapport d'information sur l'évaluation des politiques de santé publique](#)



# LA DIRECTIVE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT



## PREPARER LA PROCHAINE ECHEANCE

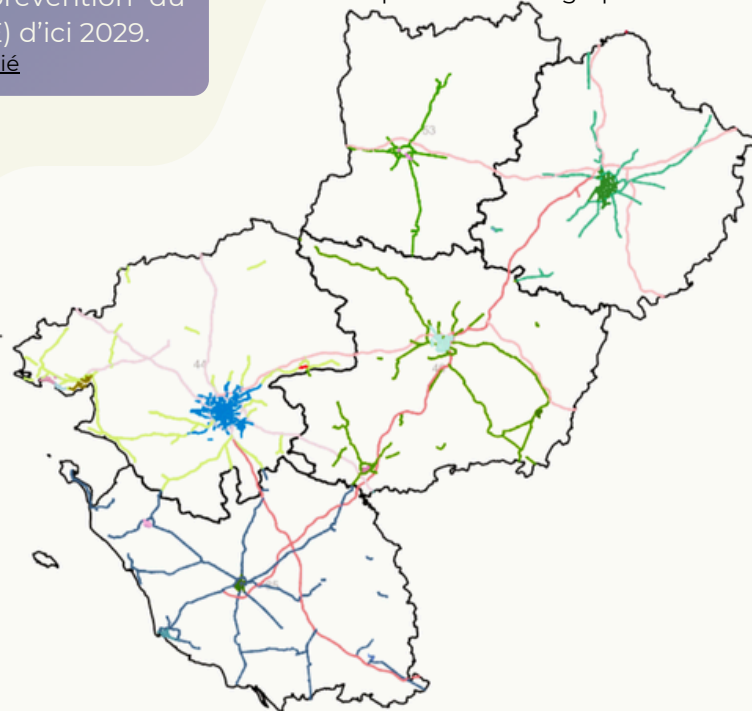
LA PHOTO DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES QUI SERONT CARTOGRAPHIÉES EST CONNUE

En 2025, le Cerema a préparé le linéaire, la photo des grandes infrastructures routières (GITT) qui seront cartographiées en 2026. En pays de la Loire, les 5 départements ligériens verront leurs routes les plus passantes cartographiées, ainsi que 15 communes : Ancenis, Saint-Nazaire, La Baule-Escoublac, Nantes, Pornichet, Angers, Saumur, Cholet, Laval, Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, Challans, Fontenay-Le-Comte, La Roche-sur-Yon et les Sables d'Olonne.

Ces 20 gestionnaires devront, comme l'Etat, à partir de la cartographie réalisée par le Cerema en 2026, élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) d'ici 2029.

[Consulter le réseau qui sera cartographié](#)

Routes qui seront cartographiées en 2026



Cliquez sur la carte pour accéder à la cartographie dynamique

## LES ACTIONS MISES EN PLACE CONTRE LE BRUIT



### QUAND LA POLITIQUE DE DÉCARBONATION IMPACTE LE BRUIT (NANTES)

Classée 10<sup>ème</sup> mondial dans le classement du Copenhagenize Index (classement de référence des capitales mondiales du vélo créé en 2011), Nantes fait valoir 819 km d'aménagements cyclables en 2025 au travers le **développement de nouveaux axes cyclables lisibles et sécurisés** et la **connexion entre le vélo et les autres modes de déplacement**.

[Site internet du Copenhagenize index](#) (en anglais)

Financement : 113M€ en 5 ans



## Palmarès des mobilités 2025



### LE RÉSEAU CYCLABLE IRIGOVÉLO REÇOIT LE PRIX DE L'INTERMODALITÉ (ANGERS LOIRE MÉTROPOLE)

Lors du 34<sup>ème</sup> Palmarès des mobilités, le prix de intermodalité est décerné à Angers Loire Métropole pour le réseau cyclable structurant **irigovélo** conçu comme un véritable transport en commun. Ce réseau de "lignes vélo" à haute qualité de service a 90 % de son tracé en **voie propre, sécurisée et séparée de la circulation routière**.

Il relie les pôles urbains, résidentiels et multimodaux (tramway, train, bus), avec des aménagements de stationnement sécurisé et gratuit (box vélos) à proximité des arrêts de transports collectifs sur l'ensemble du territoire (Angers et 17 communes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> couronne).

Le réseau s'appuie aussi sur les 700 km d'infrastructures cyclables existantes et sur trois véloroutes nationales (La Loire à Vélo, La Vélofrancette, La Vallée du Loir à Vélo), formant un maillage à l'échelle du territoire.

Le calendrier prévoit cinq nouvelles lignes d'ici à l'été 2026, puis cinq autres lignes d'ici à 2030 pour atteindre 11 lignes principales et plus de 160 km d'itinéraires sécurisés.

[lien vers le communiqué de presse d'ALM](#) et le [dossier de présentation d'Irigovélo](#)



## LES ACTIONS MISES EN PLACE CONTRE LE BRUIT



### CHALLANS (85) RÉVOQUE SES BOULEVARDS ET RÉDUIT LA VITESSE EN CENTRE VILLE

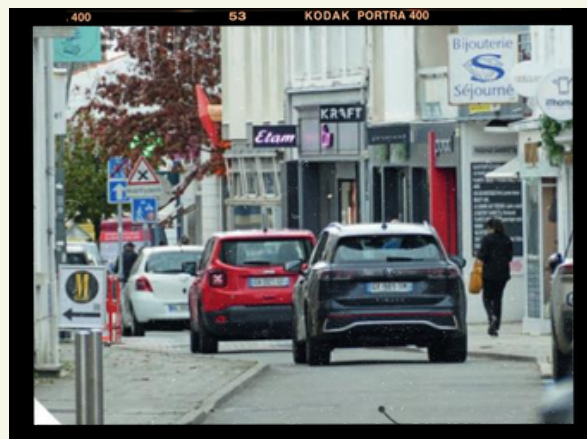
À l'automne 2025, les boulevard Clémenceau, de Strasbourg et Viaud Grand Marais (en partie) ont fait peau neuve avec un important programme de réfection de la chaussée et des trottoirs. Ces travaux bénéficient également à la lutte contre le bruit.

Sur l'ensemble de ces boulevards, **les bandes cyclables ont été revues, les cheminements piétons redessinés.**

Afin d'**apaiser la circulation en cœur de ville** et de faciliter le déploiement des mobilités douces, la **vitesse de circulation va être réduite à 20 km/h** autour de l'aire piétonne formée par la rue Gobin, la place Aristide-Briand, la rue Gallieni et le parvis des halles.

Les piétons seront autorisés à déambuler sur la chaussée (sans s'y arrêter) et bénéficieront de la priorité absolue sur les véhicules.

Une **zone 30** va être créée à l'intérieur du périmètre défini par les boulevard intérieurs, pour renforcer les conditions de sécurité des cyclistes et des piétons.



### SAUMUR (49) RÉAMÉNAGE LES QUAIS DE LOIRE ET LA PLACE KLÉBER EN ALLIANT PATRIMOINE ET D'AVANTAGE D'ESPACE POUR LES PIÉTONS ET LES MOBILITÉS ACTIVES

Une nouvelle promenade piétonne le long de l'eau sera créée rendant les berges plus accessibles. De grands escaliers reliant directement le centre ancien aux quais seront également aménagés. Des jardins seront installés, une nouvelle ligne d'arbres plantés et des belvédères mis en place pour offrir de nouveaux panoramas sur la Loire et le château. **Pour libérer l'espace et privilégier les mobilités douces, le stationnement automobile sera réduit au profit des piétons et des modes de déplacement apaisés.**

Par ailleurs, la place Kléber sera réorganisée : **la circulation automobile sera réduite, les trottoirs élargis pour offrir plus d'espace aux piétons, et un nouveau carrefour permettra de fluidifier les déplacements.**



## SE FAIRE ACCOMPAGNER



### UN NOUVEL OUTIL POUR GUIDER LES POLITIQUES VÉLO

Le 13 janvier 2026, le Réseau "vélo et marche" a présenté l'Observatoire du vélo dans les territoires, une plateforme mise au point avec le soutien de l'Ademe. Il permet aux collectivités territoriales de mieux piloter l'action publique en faveur du vélo.

Cet observatoire apporte des vues à l'échelle nationale jusqu'à celle de chaque commune. Pour chaque niveau de territoire, la plateforme indique et éclaire par des graphiques et cartographies, le taux de cyclabilité de la voirie, le linéaire de voirie cyclable/hab, le nombre de stationnements vélo pour 1 000 habitants/km et d'aménagements cyclables, la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail, ainsi que le nombre de prestations labellisées "Accueil vélo" (hébergeurs, offices du tourisme, etc).

[Vers l'observatoire du Vélo dans les territoires](#)  
[Vers l'article de la gazette des communes](#)

### CARREFOURS CYCLABLES EN MILIEU URBAIN : UN DOSSIER THÉMATIQUE DU CEREMA

Concevoir un carrefour adapté aux cyclistes nécessite de combiner efficacité, sécurité, lisibilité et continuité des itinéraires. Face à la diversité des configurations urbaines et des pratiques, le Cerema propose un ensemble de principes techniques pour **guider les collectivités dans l'aménagement de carrefours favorisant les mobilités actives**. Ce dossier technique présente les règles essentielles pour garantir un niveau de service élevé aux cyclistes, limiter les conflits d'usage et assurer une insertion harmonieuse dans l'espace public.

[Lien vers le dossier technique](#)



### L'OBLIGATION DE NEUTRALISER LE STATIONNEMENT DEVANT UN PASSAGE PIÉTON : UNE OPPORTUNITÉ POUR UN PARTAGE APAISÉ DE L'ESPACE PUBLIC

L'art L. 118-5-1 du Code de la voirie routière impose, avant le 31 décembre 2026, la suppression du stationnement motorisé dans les 5 mètres avant un passage piéton. Cette obligation vise à assurer la sécurité des cheminements des piétons en établissant une meilleure visibilité entre ceux-ci et les véhicules circulant sur la voirie. En 2024, 321 piétons ont perdu la vie dans un accident de la route en agglomération, 35% étaient sur des passages piétons (source ONISR / Cerema). Dans plus de 50% des cas, le piéton est tué ou blessé alors qu'il n'y a pas de manœuvre d'urgence du conducteur du véhicule. Les analyses des accidents montrent que les conducteurs sont surpris par le piéton (source Voiesur 2011).

Cette obligation est une **opportunité** pour **repenser l'aménagement** en faveur d'un **partage apaisé** de l'espace public. Les espaces libérés peuvent être réaffectés pour :

- l'élargissement des trottoirs
- le stationnement vélo
- la végétalisation (sans gêner la visibilité).

Ces réaménagements sont intéressants pour la promotion des modes actifs et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

[Découvrez les recommandations du Cerema dans la fiche « Neutralisation du stationnement motorisé dans les 5 m en amont du passage piéton d'ici au 31 décembre 2026 ».](#)

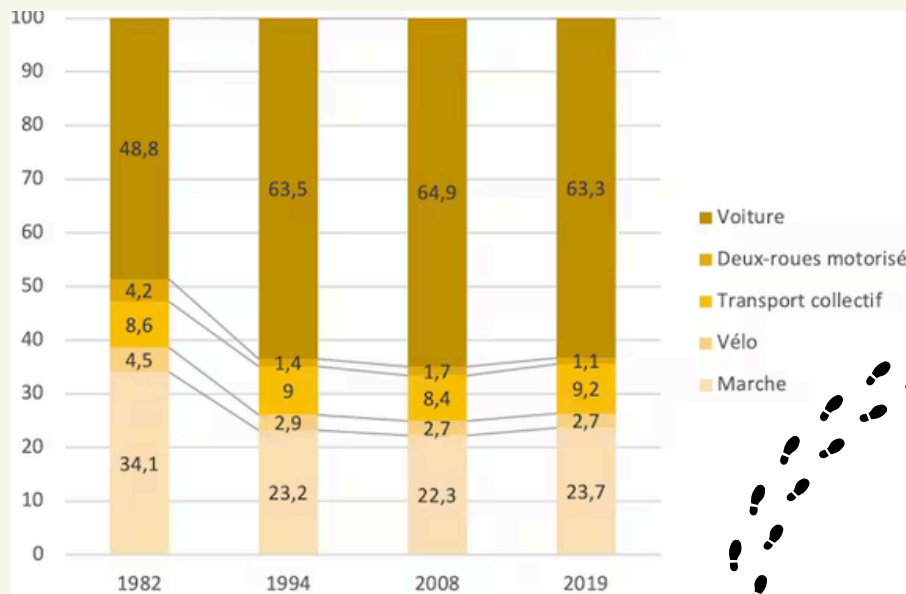


## S'ACCULTURER

### LA MARCHÉ, 1<sup>ER</sup> MODE DE DÉPLACEMENT EN FRANCE : CE QUE DISENT VRAIMENT LES STATISTIQUES DE MOBILITÉ

La manière de présenter les statistiques, héritée des années du tout automobile, minore la part de la marche, ce qui pénalise le développement des mobilités actives. Et si on s'inspirait des approches statistiques déjà déployées ailleurs, par exemple en Suisse, pour mieux comptabiliser le temps passé à marcher ?

[Vers l'article de The Conversation avec Frédéric Héran - Économiste des transports et urbaniste émérite à l'Université de Lille](#)



Évolution des parts modales en France, entre 1982 et 2019, pour les déplacements en semaine

### COMMENT PARIS A MENÉ SA RÉVOLUTION DES MOBILITÉS

En 2001, c'était les débuts d'une révolution de la mobilité et d'une transformation radicale de l'espace public à Paris. Vingt-cinq ans plus tard, cette révolution est toujours en cours et Paris dessine de manière crédible les grands traits de ce que pourrait être une métropole post-voiture. Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris en charge de l'urbanisme, raconte l'histoire, pleine de bruit et de fureur, de cette révolution de l'espace public.

[Lire l'article sur terra nova](#)

### RENDRE NOS VILLES MARCHABLES : RETOUR SUR LA JOURNÉE TECHNIQUE CEREMA DU 4/11/2025

Une conférence technique territoriale sur la marchabilité, organisée avec des représentants de collectivités territoriales normandes, avait pour objectif de partager quelques apports théoriques. Elle a également permis de produire de courts livrables mobilisables par les élus et techniciens des collectivités pour renforcer les dynamiques sur le sujet dans les territoires.

[Vers l'article du Cerema](#)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bruit le plus fort jamais enregistré sur Terre est l'explosion du volcan Krakatoa en 1883 : son volume sonore a été mesuré à 172 dB à 160 km, ce qui a été estimé à une puissance d'environ 10.000 fois supérieure à celle produite par la bombe larguée sur Hiroshima en août 1945

[Source Géo.fr - Lien vers l'article](#)